

grand nombre possible de personnes pour assister à la fête. Il y a quelque temps, le président de la commission me fit observer que les compagnies de transport, chemins de fer et bateaux à vapeur, devraient avoir toute la liberté possible pour transporter à Québec et en ramener les visiteurs, et il pria le département de la Milice de s'engager à ne pas effectuer le transport des troupes pendant un certain nombre de jours précédant la célébration, non plus que pendant un certain nombre de jours à la suite de cette célébration. On conçoit, en effet, que les compagnies de chemins de fer pourraient en être sérieusement embarrassées. Nous avons fait de notre mieux pour trouver quelque moyen de surmonter la difficulté; mais il a été constaté qu'elle ne pouvait l'être que partiellement. Quant à l'assertion qui a été faite déclarant que les bureaux se sentent incapables de mobiliser 25,000 à 30,000 miliciens sur un point central comme Québec, c'est une histoire sans aucun fondement et parfaitement absurde. Nous pouvons facilement mobiliser 40,000 hommes à un endroit central comme Québec, en quelques jours, sinon en quelques heures, si la nécessité s'en présentait. Mais à un moment où des centaines de milliers de personnes de toutes les parties de l'Amérique du Nord se dirigeront vers Québec par chemins de fer et par bateaux, on admettra que la question présente des difficultés. Les compagnies de transport n'étant pas en état de donner à la troupe l'accommodation que nous croyons qu'elle devrait avoir, cette partie du programme a été supprimée. Je ne suis pas libre de dire dans le moment ce qui sera fait pour faire participer les troupes à la célébration; mais le département de la Milice est prêt à coopérer avec la commission de tout son pouvoir.

Ce ministre ajoute, cependant, qu'un grand nombre de miliciens—choisi parmi les plus disponibles—seront réunis à Québec. J'ai oublié le nombre mentionné alors; mais ce ministre a déclaré qu'un corps considérable de miliciens se trouverait alors à Québec, mais ne serait pas aussi nombreux que le chiffre fixé en premier lieu, vu les difficultés qui se présentent pour le transport de ces miliciens.

#### L' "UNION JACK" ET CELEBRATION DE LA FETE DE L'EMPIRE

L'honorable M. DOMVILLE: J'attire l'attention sur la dépêche suivante publiée dans le "Star" de mardi :

##### ON NE HISSE PAS L' "UNION JACK".

Londres, 12 mai.—Dans la Chambre des communes, le premier Asquith a déclaré qu'il n'était pas à propos suivant lui, d'ordonner que l' "Union Jack" fût hissé sur les édifices publics, le jour de la fête de l'empire.

Je tiens à placer ce fait sous les yeux de la Chambre et du pays, afin de voir ce que nous pensons, ici, sur la question de l'usage de l' "Union Jack". Cet étendard sera-t-il hissé à Québec lors de la célébration du

Hon. M. SCOTT.

tricentenaire, ou allons-nous suivre la ligne de conduite tenue en Angleterre? On parle beaucoup de loyauté en Canada, et je désire savoir comment cette déclaration du premier ministre anglais sera interprétée, en Canada?

L'honorable M. SCOTT: Je crois que cette déclaration nous encouragera davantage en Canada à hisser un plus grand nombre d' "Union Jacks", le jour de la fête de l'empire, et je suis sûr qu'elle n'en réduira pas le nombre.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: le premier ministre d'Angleterre a donné instruction que l' "Union Jack" ne soit pas hissé sur les édifices publics d'Angleterre, le jour de la fête de l'empire?

L'honorable M. DOMVILLE: Non, ce n'est pas ce que le premier ministre d'Angleterre a déclaré à la Chambre des Communes anglaise. Il a dit qu'il ne croyait pas qu'il fût à propos d'ordonner que l' "Union Jack" fût hissé sur les édifices publics le jour de la fête de l'empire.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Si telle est la déclaration faite par le premier ministre d'Angleterre, il est à peu près temps que nous lui faisons savoir que nous nous proposons bien, en Canada, de hisser l' "Union Jack" toutes les fois qu'il nous plaira de le faire. Si vous consultez la correspondance échangée tout récemment, et dans laquelle cette question de hisser l' "Union Jack" à côté du drapeau du Canada ou de tout autre insigne représentant un drapeau canadien, vous verrez que les lords de l'amirauté s'y sont opposés; mais la réponse faite alors au gouvernement canadien par le secrétaire des colonies nous laisse libre de hisser l' "Union Jack" quand bon nous semblera, et il n'est pas hors de propos que le Sénat et notre Chambre des Communes expriment leur opinion sur ce sujet, et cela en termes non équivoques.

L'honorable M. CLORAN: Je présume que l'opinion du parlement canadien sur l'à-propos de hisser l' "Union Jack" sur les édifices publics en Angleterre produira un grand effet sur le gouvernement impérial. S'il y a dans tout l'empire un homme capable de dire quand le drapeau britannique doit être hissé sur les édifices publics, c'est bien le premier ministre de l'Angle-